

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTES	FOIRES	LUNAISONS
3	Dim.	O. de s. Jean.		☉ D. Q. le 3, à 0 h. 23' du soir.
4	Lundi	Oct. ss. Innoc.	Cahors, Bagnac, Cornac, Espédillac, Rouquayroux, Gignac.	☉ N. L. le 10, à 8 h. 33' du soir.
5	Mardi	s. Téphosphore.	Lherm; Dégagnac, Frayssinet.	☉ P. Q. le 17 à 11 h. 53' du mat.
6	Mercr.	ÉPIPHANIE.	Puy-l'Évêque.	☉ P. L. le 25, à 3 h. 0' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 42 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

HEURE DE DÉPART	DÉSIGNATION DES COURS	DISTRIBUTION
5 heures du matin.	Gramat, Figeac, Brives, Tulle.	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	Montauban (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir.	Cazals (Gourdon, Martel, Sarat), Cabrerets (St-Géry), Castelnaud-de-Montrastier (Limoges)	7 h. du s.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne
 RÉCLAMES, 50 centimes la ligne
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6; et se paient d'avance.
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Cahors, le 30 décembre 1863.

Le 21 décembre, à une heure, l'Empereur a reçu dans la salle du Trône la députation du Sénat chargée de lui présenter l'Adresse du Sénat, en réponse au discours de Sa Majesté.

La députation avait à sa tête le président et les membres du bureau du Sénat.

A droite et à gauche de l'Empereur, auprès du Trône, se tenaient S. A. I. Mgr. le prince Napoléon, LL. AA. Mgr. le prince Lucien Murat et Mgr. le prince Joachim Murat, les grands officiers de la couronne, le commandant en chef de la garde impériale, l'adjudant général du palais, les officiers de la maison de l'Empereur et les officiers de service de S. A. I. Mgr. le prince Napoléon; les ministres et les membres du conseil privé, les maréchaux et les amiraux présents à Paris, et le gouverneur des Invalides.

Après la lecture de l'Adresse par le président du Sénat, l'Empereur a répondu en ces termes :

« Monsieur le Président, »
 Organe du premier corps de l'État, vous m'apportez des paroles qui me touchent profondément.

Je vois avec plaisir que les discours les plus opposés sont venus se confondre dans l'unanimité du vote de l'Adresse et me témoignent la même confiance; elle ne sera point trompée. — Le bien, vous le savez, est l'unique mobile de mes actions. A l'intérieur comme à l'extérieur, je désire l'apaisement des passions, la concorde et l'union.

J'appelle de tous mes vœux le moment où les grandes questions qui divisent les gouvernements et les peuples pourront être résolus pacifiquement par un arbitrage européen. Ce souhait était celui du Chef de ma Famille, lorsqu'il s'écriait à Ste-Hélène : « Se battre en Europe, c'est faire de la guerre civile. »

Cette grande pensée, jadis une utopie, ne peut-elle pas devenir demain une réalité? — Quoi qu'il en soit, il y a toujours honneur à proclamer un principe qui tend à faire disparaître les préjugés d'un autre âge. Unissons nos efforts pour ce noble but; ne nous précipurons des obstacles que pour les vaincre, et de l'incrédulité que pour la confondre.

Veuillez être, Monsieur le président, auprès du Sénat l'interprète de mes sentiments.

Des cris unanimes de : Vive l'Empereur ! ont éclaté après les paroles de Sa Majesté.

L'Empereur, dans cette réponse au Sénat, si calme, si élevée, et empreinte d'une si grande sagesse, proclame de nouveau pour l'intérieur et pour l'extérieur, cette politique d'apaisement, de concorde et d'union qui doit être la règle de tous les gouvernements sages et éclairés, parce qu'elle est le but de la civilisation et du progrès.

Toujours inspiré par cette grande pensée de l'arbitrage européen, l'Empereur ne s'irrite ni ne s'étonne des obstacles qu'elle rencontre et des doutes qu'elle suscite. Quelle idée de progrès et d'avenir ne rencontre pas d'abord des difficultés et des incrédules? C'est la condition des choses humaines dont les faibles seuls peuvent s'effrayer et que les forts ont mesurée d'avance. Le monde appartient, en effet, aux idées justes, mais non sans lutte et sans persévérance. Un jour vient où, devant la puissance du vrai, les difficultés disparaissent et l'incrédulité est confondue. Souvent même il arrive alors que ceux qui étaient les premiers à douter de l'idée, sont les premiers à s'y rallier et à en tirer parti.

La généreuse proposition faite par l'Empereur à l'Europe, afin de mettre un terme, par les voies pacifiques, aux hostilités de peuples à peuples et aux dissentiments de gouvernements à gouvernements, est une utopie de la veille, et, selon la parole de l'Empereur, elle deviendra de-

main une réalité. Le Sénat, unanime, a constaté que la France y avait applaudi avec transport et il s'est associé avec bonheur à ces applaudissements.

« Unissons nos efforts pour ce noble but », a dit aujourd'hui l'Empereur au Sénat. Cet appel sera entendu, et la persévérance de Napoléon III dans sa politique de civilisation et de paix, lui méritera l'amitié des gouvernements, l'enthousiasme des peuples et la reconnaissance de l'avenir.

(Constitutionnel) PAULIN LIMAYRAC.

BULLETIN

Vendredi dernier, le Corps législatif a adopté le projet de loi relatif à un emprunt de 300 millions. Dans cette question, M. Thiers a pris la parole pour développer son amendement tendant à la limitation, dès l'année 1864, de l'émission des bons du Trésor, et pour condamner ce qu'il appelle les petites expéditions, c'est-à-dire la campagne de Syrie, la guerre de Chine, l'expédition de Cochinchine et celle du Mexique. Après une réplique de M. Vuitry, la Chambre passe au scrutin sur l'ensemble du projet qui est adopté par 242 suffrages contre 14, sur 256 votants.

L'agitation est générale en Hongrie; et si les graves nouvelles de Milan sont confirmées, la révolution s'apprêterait à faire explosion dans ce pays. Un appel à l'insurrection a été, assurément, proclamé dans les principales localités hongroises, et un manifeste y a été affiché pour annoncer la constitution d'un comité d'indépendance devant diriger les affaires sous les ordres du célèbre Kossuth.

Si un mouvement éclatait à Pesh, les Madgyars feraient les affaires de la Pologne et de la Vénétie en même temps qu'ils travailleraient pour eux. « L'Autriche, dit l'Aigle de Toulouse, verrait bientôt se soulever contre elle les Polonais de la Gallicie, et, pour tenir tête à l'orage, elle aurait à combattre les Hongrois, les Italiens et les Galliciens. La Pologne reprendrait courage; elle continuerait la lutte avec une nouvelle ardeur, et l'Allemagne, ébranlée par le différend du Schleswig-Holstein, deviendrait, peut-être, un immense champ de bataille où se décideraient les destinées de l'Europe. »

Le gouvernement russe dément la nouvelle que des mineurs aient été déportés. Le fait n'est pas moins vrai que le jeune Stanislas Woinski, qui n'a que douze ans, a été déporté en Sibérie. D'après un ordre secret, tous les prêtres polonais qui ne pourront pas payer la contribution récemment imposée sur le clergé doivent être arrêtés et déportés.

Les nouvelles arrivées de Santo-Domingo, le 7 décembre, font espérer la fin prochaine de l'insurrection. Azua est tombé au pouvoir des Espagnols.

Le prince d'Augustenbourg vient d'être proclamé souverain légitime des duchés de Schleswig-Holstein par une assemblée populaire, convoquée par quelques notables à Altona. Plusieurs milliers de personnes y ont pris part. Les autorités civiles et militaires se sont associées à cette manifestation. Le maître de police a été jeté hors de ses bureaux par la populace.

Une proclamation dit que le prince vient de former une armée holsteinoise.

A Copenhague on est en pleine crise ministérielle. La démission du cabinet s'explique par l'intention qu'a le roi Christian de retirer la constitution du 18 novembre, ainsi que le lui conseillent la Russie, la Prusse et la Suède.

Les troupes fédérales se disposent à occuper six villages holsteinois.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 27 décembre. Garibaldi a envoyé sa démission de député. Le *Diritto* publie un manifeste, signé par 22 députés de la gauche, indiquant les motifs qui ont déterminé la majorité de la gauche parlementaire à conserver son mandat et à rester à la chambre.

L'Italie assure que le manifeste du comité hongrois émane directement de Kossuth. Un comité national a été organisé en Hongrie; il fonctionne sur le même pied que le gouvernement national polonais. Le manifeste en question a été affiché dans toutes les villes de la Hongrie et de la Transylvanie et il a produit partout une immense sensation.

Hamsberg, 28 décembre. Le courrier de Vilna confirme la prise de l'abbé Mackewitch et annonce qu'un canonier de la forteresse de Vilna, nommé Casimir Sitouch qui avait passé aux insurgés, a été fusillé le 22 sur la place du marché à Vilna.

Le courrier de Vilna annonce aussi l'exécution capitale d'un noble podolien, M. Maurice Drjubacki, accusé d'avoir pris part à l'organisation révolutionnaire. M. Drjubacki a été exécuté le 11 décembre dans les fossés de la citadelle de Kieff.

Varsovie, 28 décembre. Aujourd'hui, dans le faubourg de Cracovie, devant la maison de M. Grodzicki, a eu lieu une tentative de meurtre contre un membre de la commission d'enquête. Le coupable n'a pu être reconnu. L'autorité a fait évacuer la maison Grodzicki.

Rendsbourg, 26 décembre. Les troupes danoises sont occupées à démolir en toute hâte leurs retranchements. On assure que les six villages holsteinois situés au nord de l'Eidet et incorporés depuis 1848 au Schleswig, doivent être occupés par les troupes fédérales.

Suez, 27 décembre. Le steamer anglais de Calcuta a échoué près d'Aden. Les voyageurs, la malle-poste et le chargement ont été sauvés et conduits à Suez.

Les avis de Bombay, en date du 14 novembre, portent qu'il n'a plus été livré de combat sur les frontières. La tranquillité règne dans Peshawer. Le général Chamberlain a donné sa démission à cause de sa blessure. Il est remplacé par le général Garwood.

Londres, 28 décembre. Le *Times* dit : La sécurité de l'Angleterre dépend de la guerre en Amérique et de la paix en Europe. Pouvons-nous espérer que tout ira exactement comme nous le voudrions? Il y a tant d'intérêts opposés en jeu que la paix ne pourra être maintenue qu'à grand-peine et avec beaucoup de fermeté et de modération.

Elmshorn, 27 décembre. Un meeting de 20,000 personnes a adopté à l'unanimité une Adresse au prince d'Augustenbourg, l'assurant que le pays fera tous les sacrifices nécessaires pour son installation comme duc de Schleswig-Holstein.

L'Alleanza de Milan reçoit de son correspondant de Pesh la copie d'une proclamation publiée par ordre de Louis Kossuth, sous la signature du « comité général d'indépendance », proclamation qui a été affichée dans toutes les villes et les bourgs du royaume de Hongrie.

Il est dit, dans ce document, que l'Italie attribue directement à l'ancien dictateur de Hongrie, qu'on doit se préparer à profiter énergiquement des circonstances favorables et à réaliser la déclaration d'indépendance de 1849; en conséquence, M. Louis Kossuth, prenant le titre de gouverneur élu, a ordonné la formation d'un nouveau comité général, qui prend la direction des affaires conformément aux instructions du gouverneur, et qui paraît avoir modelé son organisation sur celle du gouvernement national polonais.

« Nous devons donner signe de vie, dit la proclamation, afin que nos alliés naturels se persuadent qu'ils peuvent compter avec assurance sur le bras des Madgyars contre l'ennemi commun. »

Ces paroles s'adressent visiblement à l'Italie, et l'on ne saurait douter que la conduite des agitateurs hongrois n'ait été concertée avec les hommes qui dirigent l'Italie par l'action. Une dépêche datée du 27 annonce que Garibaldi

a envoyé sa démission de député; on a reçu également, au dire du *Movimento*, celle de Guerrazzi, et vingt-deux députés de la gauche, qui conservent leur siège au Parlement, se sont crus obligés de publier un manifeste pour expliquer leur conduite. Nous n'avons pas encore le texte de ce document.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Le ministre des affaires étrangères de l'Empereur, lisons-nous dans le *Moniteur*, a adressé aux chefs des missions diplomatiques de la France en Europe, la dépêche suivante :

« Paris, le 8 décembre 1863.

« Monsieur....., »
 Les souverains ont répondu à la lettre de l'Empereur, et, dans leurs réponses, tous ont rendu hommage à cette initiative patriotique, dévoilant les dangers de la situation, proposant pour le conjurer les moyens les plus pacifiques et les plus loyaux.

Comme vous le savez, la plupart des cours ont adhéré sans réserve à la proposition de la France; d'autres ont accompagné leur adhésion de certaines restrictions, en demandant que le cabinet français formulât d'avance le programme des délibérations futures. Les souverains allemands favorables personnellement à l'idée du congrès ont dû subordonner leur conduite à la résolution collective de leurs confédérés. La réponse de la diète germanique ne nous est pas encore parvenue. Une seule puissance; l'Angleterre, a refusé.

Dans ces circonstances nous devons exprimer au cabinet britannique tous nos regrets, aux souverains qui ont accepté sans conditions notre reconnaissance, et donner une explication à ceux qui ont demandé des éclaircissements.

Le Gouvernement français ne s'est pas cru autorisé à renfermer dans un programme la haute juridiction de l'Europe; il était loin de la pensée de l'Empereur de se poser en arbitre. Enumérer les périls qui menacent la paix du monde est superflu; ces périls sont évidents. Il n'appartenait qu'aux puissances réunies en congrès de décider les questions qui devaient être traitées et celles qui devaient être écartées.

La déclaration de l'Empereur du 5 novembre admettait deux hypothèses : une acceptation unanime, ou une acceptation partielle.

Dans le premier cas, un grand apaisement se serait produit dans les esprits, et quand même toutes les difficultés n'eussent pas été résolues, une meilleure entente se serait établie entre les souverains. Des rapports journaliers où chacun eût pu échanger ses idées, exprimer ses desirs ou ses craintes, eussent fait taire bien des susceptibilités, cessé bien des malentendus, disparaitre bien des préjugés. Le résultat probable de ces pourparlers eût été une salubre et honorable transaction.

La France, qui n'avait rien à réclamer pour elle-même dans l'éventualité d'un congrès général, aurait fait cause commune avec tous les gouvernements éclairés pour amener des réconciliations, éteindre des rancunes et réclamer ces améliorations indispensables qui empêchent les révolutions ou la guerre.

Était-ce une utopie? Des événements récents sont venus nous prouver le contraire et justifier, plutôt que nous ne le croyions, les prévisions de l'Empereur. Le roi de Danemark meurt; les passions s'exaltent, les peuples s'agitent et les gouvernements indécis balancent entre la lettre des traités et le sentiment national de leurs pays. Un congrès pouvait seul concilier les devoirs des souverains liés par les conventions et les légitimes aspirations des peuples.

Le refus de l'Angleterre a rendu malheureusement impossible le premier résultat que nous

avons espéré de l'appel fait par l'Empereur à l'Europe. Reste maintenant la seconde hypothèse : le congrès restreint. Il dépend de la volonté des souverains qu'il se réalise.

Nous pourrions, après le refus du cabinet britannique, considérer notre devoir comme accompli et ne tenir compte désormais, dans les événements qui peuvent surgir, que de nos convenances et de nos intérêts particuliers. Mais nous préférons prendre acte des bonnes dispositions qui nous ont été témoignées, et rappeler aux souverains qui se sont associés à nos intentions que nous sommes prêts à entrer franchement avec eux dans la voie d'une commune entente. Un concert de vues et de conduite entre les principales puissances du continent qui comprennent comme nous les dangers du présent et les nécessités de l'avenir pèserait d'un grand poids dans les événements futurs et empêcherait de livrer au hasard les alliances ou les résolutions.

Quand il s'agissait d'un congrès général, l'Empereur ne pouvait pas, sans dénaturer, le rôle qu'il s'était tracé, formuler un programme ni se concerter avec quelques-unes des puissances pour soumettre ensuite aux autres un plan combiné d'avance, et prélever ainsi par une négociation séparée à des délibérations où il était décidé à se présenter sans idées préconçues et libre d'engagements particuliers. Mais aujourd'hui cette réunion ne pouvant plus être complète n'aura pas l'autorité arbitrale qui aurait appartenu à un congrès européen ; nous comprenons, dès lors, qu'avant de se rencontrer, les souverains chargent leurs ministres des affaires étrangères de s'entendre sur les questions qui doivent être débattues, afin que le congrès ait plus de chances d'aboutir à un résultat pratique.

Vous êtes donc autorisé à expliquer, d'après ce qui précède, les intentions de l'Empereur à la cour auprès de laquelle vous êtes accrédité, et à laisser copie de cette dépêche à M. le ministre des affaires étrangères.

Recevez, Monsieur....., l'assurance de ma haute considération.

DROUYN DE LUHYS.

Chronique locale.

Son Excellence le Ministre de la Justice et des Cultes vient d'adresser à MM. les Préfets la circulaire suivante :

Paris, 24 décembre 1863.

Monsieur le Préfet, L'un de mes prédécesseurs a invité MM. les Préfets, par une circulaire du 21 décembre 1833, à prendre les mesures nécessaires pour que les établissements ecclésiastiques et religieux fussent prévenus en temps utile de la nécessité d'interrompre les diverses prescriptions, qui, d'après les dispositions du Code Napoléon, articles 690, 2262 et 2281, devaient s'accomplir trente ans après sa promulgation. Ce délai expirait le 25 mars 1834 pour les créances. A l'égard des servitudes, la Circulaire expliquait qu'il était prudent de le considérer comme expirant au 40 février de la même année, date de la promulgation du titre qui régit cette matière.

Une nouvelle période de trente ans s'est écoulée depuis l'envoi de ces instructions. Je crois devoir, en conséquence, Monsieur le Préfet, vous en rappeler la teneur, afin de vous mettre à même d'assurer de nouveau l'exécution des recommandations qu'elles contenaient, et de prévenir ainsi les fâcheuses conséquences que leur inobservation entraînerait pour les établissements intéressés.

Les différentes manières d'interrompre la prescription sont déterminées par les articles 2242 à 2250 du Code Napoléon. Les trésoriers des fabriques et des séminaires, et les représentants des autres établissements ecclésiastiques et religieux, devront se pénétrer des dispositions de ces articles et s'y conformer le plus promptement possible.

En ce qui concerne les rentes, il importe d'observer qu'aux termes de l'article 2263, après vingt-huit ans de la date du dernier titre, tout débiteur peut être contraint à fournir à ses frais un titre nouveau à son créancier, ou aux ayants-cause de celui-ci. Cette disposition confère aux trésoriers des fabriques et des séminaires, ainsi qu'aux administrateurs des autres établissements, le droit d'exiger que les anciens titres de rentes soient renouvelés par actes notariés. Ils devront, du reste, avoir toujours soin de faire dresser des actes authentiques lorsque, par application de l'article 2248 du même code, ils demanderont aux débiteurs ou possesseurs contre lesquels il y aura lieu d'opérer en cette forme l'interruption de prescription, la reconnaissance du droit des établissements intéressés.

Il est à peine utile d'ajouter qu'aucune autorisation n'est nécessaire, soit pour interrompre les prescriptions, soit pour faire souscrire des titres nouveaux de rentes. Ce sont-là, en effet, des actes purement conservatoires, que les trésoriers de fabriques, notamment, sont tenus de faire en raison de leurs fonctions (décret du 30 décembre 1809, article 78) et dont l'inaccomplissement engagerait leur responsabilité.

Les observations qui précèdent m'ont été inspirées, Monsieur le Préfet, par le retour de l'échéance du délai fixé par l'article 2281 du Code Napoléon ; mais elles sont également applicables à tous les autres droits qui pourraient se prescrire à des époques différentes. Vous ne sauriez donc trop appeler l'attention des fabriques et des autres établissements religieux sur la nécessité de veiller avec soin à l'observation exacte des formalités d'interruption de ces prescriptions. L'article 83 du décret du 30 décembre 1809 a eu pour objet de faciliter aux trésoriers de fabriques l'accomplissement de ce devoir en prescrivant de mentionner

dans les comptes, à chacun des articles de recettes, soit des rentes, soit des loyers ou autres revenus, les noms des débiteurs, fermiers ou locataires, les noms et situation de la maison ou héritage, la qualité de la rente foncière ou constituée, la date du dernier titre nouvel ou du dernier bail et les notaires qui les auront reçus.... Ces mentions, et notamment celle de la date des titres, ont le mérite de tenir l'attention des fabriciens constamment éveillée sur les prescriptions à interrompre ; leur insertion dans les comptes des divers établissements ecclésiastiques présente, dès-lors, une incontestable utilité.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de notifier d'urgence la présente Circulaire aux divers établissements ecclésiastiques ou religieux de votre département qu'elle intéresse et de m'en accuser réception.

Recevez, etc.,

Signé : BAROCHE.

M. le ministre de l'agriculture du commerce et des travaux publics vient d'accorder, sur la proposition de l'Académie impériale de médecine, une médaille de bronze, à M. le docteur Mialet, de Gramat, pour un travail sur l'épidémie de Svette-Militaire, qui a sévi dernièrement dans l'arrondissement de Gourdon.

Un décret impérial du 6 décembre courant porte que la commune de Rassiels, canton de Cahors (sud) prendra, à l'avenir, le nom de Trespoux-et-Rassiels.

L'administration, a adressé des éloges aux nommés Fourcat (Jean) et Laporte (Jean-Pierre), de la commune de Sabadel (Latronquière) à raison du dévouement dont ils ont fait preuve, le 24 novembre dernier, en arrêtant les progrès de l'incendie qui s'est déclaré dans la grange de la veuve Lafragette.

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1864.

Les rôles généraux des quatre contributions directes du département du Lot pour l'année 1864, s'élèvent à la somme de 3,122,534^f 59^c

Cette somme se divise ainsi qu'il suit :
 Pour les dépenses de l'Etat. 1,866,106 98
 Pour les dépenses du Dép't. 761,053 07
 Pour les dépenses de la commune..... 435,508 34
 Pour fonds de secours, non-valeurs, réimpositions et frais d'avertissements..... 59,866 20

Total égal..... 3,122,534 59

La somme de 435,508 fr. 34 c. montant des contributions pour dépenses communales, se répartit ainsi :

1° Produit des centimes ordinaires pour dépenses communales..... 76,744 10
 2° Frais d'experts..... »
 3° Dépenses ordinaires de l'instruction primaire. (Arrêté du Préfet du 2 août 1863).... 52,870 01
 4° Dépenses ordinaires des chemins vicinaux, même arrêté..... 89,841 09
 5° Salaire du garde-champêtre, même arrêté..... 13,350 »
 6° Traitement du desservant. (Décret du 9 août 1863)..... 30,873 21
 7° Dépenses diverses..... 148,822 32
 8° Frais de perception..... 12,512 21
 9° Montant des 8 c. attribués à la commune sur le principal de la contribution des patentes..... 10,495 40

Somme pareille... 435,508 34
 Le directeur des contributions directes,
 MONGRÉDIEN.

L'approche du jour de l'an provoque, dans notre ville, un mouvement inaccoutumé. L'aspect de nos magasins est vraiment magnifique. Les commerçants rivalisent de zèle et de bon goût pour donner à leur étalage cette richesse qui excite au plus haut point la convoitise des acheteurs.

Parmi les étalages devant lesquels le public se presse, on peut citer la librairie de M. Calmette; les maisons Rivière, tapissier; Massabie, arquebuisier; Bayles, opticien.

Le magasin de M. Verdier, pâtissier, ne désemplit pas ; celui de MM. Mandelli, bijoutiers, éblouit les passants.

Comme on le voit, il est très-difficile de laisser passer ce jour solennel sans sacrifier à l'habitude. Tout vous tente.

On nous écrit de Castelnau :

Grâce à l'heureuse initiative de M. Delon, marchand de nouveautés, il vient de s'opérer dans le commerce du pain de cette ville, une véritable révolution toute au profit des consommateurs.

Le pain, payé jusqu'à ce jour 30 centimes le kilo, est pris à Montauban, par M. Delon, à 22 centimes, et cet honnête industriel le livre à ses concitoyens au prix d'achat, les frais de transport déduits.

On ne saurait trop louer les efforts faits par ceux dont l'unique salaire est le bonheur qu'ils éprouvent à soulager leurs semblables. M. Delon est de ce nombre, aussi l'administration locale et l'administration supérieure lui en ont-elles exprimé leur satisfaction.

Les fêtes de Noël ont été célébrées avec pompe dans toutes les Eglises de Cahors. La foule des fidèles s'est rendue avec le plus grand empressement aux offices de nuit et de jour. Mgr l'Evêque a officié pontificalement à la Cathédrale.

Les élèves du Lycée impérial de Cahors sortiront, à l'occasion des congés du 1^{er} janvier, le jeudi 31 décembre, à 10 heures du matin, et devront rentrer le dimanche 3 janvier, à 8 heures du soir.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Les établissements de l'Etat ont, de tout temps, préparé les jeunes gens aux carrières libérales et aux grandes écoles du Gouvernement, mais il leur manquait une chose essentielle, c'était un système de préparation à des positions et à des écoles qui, bien que plus modestes, n'en sont cependant ni moins honorables ni moins utiles, je veux dire : aux carrières et aux écoles qui n'exigent qu'une instruction primaire spéciale et supérieure. Or, à une époque éminemment commerciale et industrielle, c'était une lacune vraiment regrettable. Aussi, M. le Ministre de l'instruction publique l'a si bien compris que, dès son entrée aux affaires, il a eu pour premier soin de donner la plus vive impulsion et la plus large extension aux cours professionnels établis dans les Lycées. C'est ce qui, sur une vaste échelle, vient d'être fait dans le Lycée de notre ville. Grâce à cette heureuse mesure, tous les genres d'études y sont cultivés avec succès.

Instruction religieuse, littérature, histoire, géographie, principes de droit et de philosophie pratiques, langues vivantes, mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle, géologie, métallurgie, agriculture, viticulture, horticulture, arboriculture, culture des tabacs, écriture, dessin d'ornement, lavis, dessin linéaire et graphique, musique vocale, gymnastique, etc., rien n'a été oublié, rien du moins de ce qui peut conduire aux diverses branches de l'industrie et du commerce.

Sans parler ici des différentes positions sociales, auxquelles prépare directement ou indirectement ce cours spécial, récemment modifié, nous nous contenterons de mentionner les télégraphes, les administrations des postes, des contributions indirectes, des ponts et chaussées, des chemins de fer, et les fonctions d'instituteur.

Quant aux écoles; voici les principales : école des beaux-arts, école supérieure de commerce, école impériale des arts-et-métiers, école normale primaire, école impériale vétérinaire, école impériale de cavalerie, école des mineurs, école des maîtres ouvriers mineurs, école impériale d'agriculture.

En un mot, ce cours, parfaitement organisé, conduit à toutes les positions et à toutes les écoles qui n'exigent pas le diplôme de bachelier.

Il est, déjà depuis quelque temps, en pleine activité, et il compte un grand nombre d'élèves.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Philosophie.
 (Sections réunies.)
 Instruction religieuse : 1^{er} Cassaignes; 2^e De Vallon.
 Histoire et Géographie : 1^{er} Combes; 2^e Cassaignes.
 Version latine : 1^{er} Combes; 2^e Bru.
SECTION DES SCIENCES.
 Mathématiques : 1^{er} De Vallon; 2^e Berbié.
Rhétorique.
 (Sections réunies.)
 Instruction religieuse : 1^{er} Pons; 2^e Avezou.
 Récitation classique : 1^{er} Lagarrigue; 2^e Mespoulet.
 Dessin d'imitation : 1^{er} Pons; 2^e De Vallon.
SECTION DES LETTRES.
 Récitation classique : 1^{er} Lagarrigue; 2^e Gouloumès.
SECTION DES SCIENCES.
 Physique : 1^{er} Pons; 2^e De Broca.
 Mathématiques : 1^{er} De Broca; 2^e Pons.
Seconde.
 (Section réunies.)
 Instruction religieuse : 1^{er} Darres; 2^e Bonnefoy.
 Récitation classique : 1^{er} Bousquet; 2^e Bonnefoy.
 Dessin d'imitation : 1^{er} Bonnefoy; 2^e Carrié.
SECTION DES LETTRES.
 Récitation classique : 1^{er} Bousquet; 2^e Depyre.
Troisième.
 Instruction religieuse : 1^{er} Salgues; 2^e Vialard.
 Récitation classique : 1^{er} Vialard; 2^e Wilemait.
 Dessin d'imitation : 1^{er} Wilemait; 2^e Duc.
Quatrième.
 Instruction religieuse : 1^{er} Cahuzac; 2^e Gibert.
 Récitation classique : 1^{er} Lurguie; 2^e Cahuzac.
 Dessin d'imitation : 1^{er} Cahuzac; 2^e Desprats.
 Musique vocale : 1^{er} Tissendieu; 2^e Cabanès.
Cinquième.
 Instruction religieuse : 1^{er} Gibert; 2^e Du Bouzet.
 Récitation classique : 1^{er} Vilas; 2^e Faurie.
 Dessin d'imitation : 1^{er} Gibert; 2^e Bouysson.
 Musique vocale : 1^{er} Chouet; 2^e Bouysson.
Sixième.
 Instruction religieuse : 1^{er} Fau F.; 2^e Queyssac.
 Récitation classique : 1^{er} Queyssac; 2^e Bro.
 Dessin d'imitation : 1^{er} Lagard; 2^e Cavarrot.
 Musique vocale : 1^{er} Queyssac; 2^e Bonneau.

Septième.
 Instruction religieuse : 1^{er} Théron; 2^e Tardieu.
 Récitation classique : 1^{er} Bourdin; 2^e Périé.
 Ecriture : 1^{er} Théron; 2^e Lafon.
 Musique vocale : 1^{er} Théron; 2^e Mirc.

Huitième.
 Instruction religieuse : 1^{er} Balaran; 2^e Gueguen.
 Récitation classique : 1^{er} Bourdin; 2^e Bastide.
 Ecriture : 1^{er} Labro; 2^e Lugol.
 Musique vocale : 1^{er} Labro; 2^e Lescale.

Enseignement professionnel.
 (Deuxième année.)
 Instruction religieuse : 1^{er} Fortet; 2^e Ruamps.
 Mathématiques : 1^{er} Baunet; 2^e Thomas.
 Physique : 1^{er} Labro; 2^e Brunet.
 Récitation classique : 1^{er} Brunet; 2^e Pouzergues.
 Dessin d'imitation : 1^{er} Thomas; 2^e Tulet.
 (Première année.)

Instruction religieuse : 1^{er} Laval; 2^e Guilhou.
 Anglais : 1^{er} Vingès; 2^e Solacroup.
 Récitation classique : 1^{er} Combes; 2^e Solacroup.
 Dessin d'imitation : 1^{er} Dalet; 2^e Guilhou.

Cours préparatoire.
 (Troisième année.)
 Récitation classique : 1^{er} Mazelie; 2^e Cayla.
 (Deuxième année.)
 Récitation classique : 1^{er} Depyre; 2^e Largeteau.
 (Première année.)

Récitation classique : 1^{er} Delfaur; 2^e Delard.
 Le Proviseur,
 LAPRADE.

Inauguration et Bénédiction du nouvel Orgue de la Cathédrale de Cahors.

C'est hier que nous avons été témoin de cette imposante cérémonie, annoncée depuis plusieurs jours, impatiemment attendue.

Dès une heure et demie, le joyeux carillon de la Cathédrale en donnait comme le prélude en convoquant toute la population cadurcienne, qui n'avait pas attendu ce gracieux appel. A 2 heures, en effet, la vaste nef et les tribunes garnies d'un personnel élégant et d'élite offrait le plus beau coup-d'oeil qu'on ait eu depuis longtemps, croyons-nous. Un nombreux Clergé et tout le Séminaire occupaient le chœur et le banc réservé; M. le comte Murat et M. le Maire de Cahors avaient pris place au banc des marguilliers; Monseigneur, revêtu des ornements pontificaux et précédé de tout le Chapitre, arrive alors, et après un moment d'adoration, pendant lequel le Séminaire exécute un brillant motet de circonstance, il procède à la Bénédiction. La Bénédiction terminée, l'Orgue, touché par l'habile artiste de Saint-Roc, de Paris, M. Durand, fait entendre sa voix tour à tour puissante et douce, toujours harmonieuse, tandis que Monseigneur changeait ses premiers ornements contre la *cappa magna* pour monter en chaire, où chacun était impatient de le voir et surtout de l'entendre. Il n'a point trompé l'attente, et s'est tenu à la hauteur de sa renommée. C'est dire tout ce qu'il y avait de dignité, de grandeur, d'imposante beauté dans son auguste personne; volontiers nous lui appliquerions la parole qui a été dite d'un de nos grands orateurs qui n'est plus. « Il avait prêché avant d'avoir parlé. »

Essaierons-nous d'esquisser à grands et rapides traits et de reproduire quelque chose de cette sublime allocution de Mgr Peschoud qui, demi-heure durant, a tenu en haleine et charmé son magnifique auditoire, par la douceur, la force, la cadence harmonieuse de son langage; et qui, selon une gracieuse parole prononcée depuis, nous a, tout ce temps, fait de la musique en parlant de la musique ?

Nous voudrions pouvoir rendre chacun des mots de ce beau discours avec la cadence qui les avait si bien disposés; mais nous devons nous contenter d'une analyse succincte qui n'en sera qu'un bien pâle reflet.

Dans son admirable langage, Monseigneur nous a dit, tour à tour, l'origine et la fin de l'art, de la musique en général, de l'orgue en particulier, objet de cette cérémonie; il s'est fait le gracieux interprète de la reconnaissance commune envers le Gouvernement d'abord, à la liberté duquel nous devons la magnifique instrument, dont l'Eglise Cathédrale vient de s'enrichir; envers l'illustre Député dont le dévouement patriotique sert si bien notre pays; envers la Fabrique zélée qui a su trouver dans ses modiques ressources le supplément indispensable pour cette acquisition; envers le vénérable Chapitre, envers l'habile facteur qui n'a rien négligé pour se tenir à la hauteur de sa réputation bien méritée; envers l'artiste si connu qui nous a prêté le concours de son talent pour nous faire apprécier toute la richesse de ce bel instrument; envers tous ceux, enfin, qui ont contribué de quelque manière à nous obtenir cette fortune.

Entrant ensuite dans des détails plus intimes sur l'orgue, Sa Grandeur nous a fait voir qu'il est bien nommé le roi des instruments, parce qu'il en est un admirable abrégé, parce que, par son caractère même et sa structure il se refuse à un usage profane et mondain; parce qu'il est une et la plus puissante des trois voix de la musique religieuse: Le plain-chant, les cloches, l'orgue; parce qu'enfin, par ses accents tour à tour joyeux et lugubres, graves ou doux, majestueux et tendres, il nous redit et nous raconte merveilleusement toute la religion avec ses mystères profonds et touchants, douloureux ou joyeux, sa morale sévère, ses dogmes divins, sa liturgie si variée et si fidèle écho de tous les sentiments de l'âme.

Passant ensuite du côté pratique, à l'instruction morale, pour que l'orgue réponde à sa vocation, il faut, a ajouté Mgr., que chacun de nous lui prête son concours, non pour en faire sortir ces ondes sonores qui vont s'évanouissant bien vite, mais pour lui donner en quelque sorte son âme. C'est-à-dire que l'orgue ne doit pas seul louer, glorifier Dieu, chanter ses mystères, mais le louer, le remercier, le prier avec nous et par nous, selon cette parole du psalmiste: *Laudate Dominum in organo*; ou encore: *Omnis spiritus laudet Dominum*, que tout esprit loue le Seigneur. Car Dieu ne veut pas d'une prière qui ne part que de l'instrument, de la machine, mais qui procède de l'âme, vient du cœur.

L'allocution de Mgr. a été suivie d'une abondante quête en faveur des pauvres; de la bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement. Durant tout ce temps, l'orgue a fait entendre ses plus suaves accords et nous a montré toute sa richesse, en nous permettant d'admirer le talent de celui qui le servait si bien.

Par arrêté préfectoral du 24 décembre 1863, le sieur Pouzalque (Bernard-Paulin), a été nommé instituteur communal, à Ginouillac, en remplacement du sieur Pouzalque (Antoine), son père, démissionnaire.

Le 20 décembre courant, vers deux heures du soir, un incendie a éclaté dans le bourg de Brengues, et a détruit une grange appartenant au sieur Masbou. Ce sinistre est le résultat de l'imprudence. La grange n'était pas assurée. La perte est évaluée à 600 francs environ.

Plusieurs vols audacieux ont été commis dans la nuit du 24 au 25 du courant. Des malfaiteurs n'ont pas craint d'aller piller jusque chez les morts. Ils se sont introduits dans le cimetière, et plusieurs chapelles qui ornent les tombeaux ont été profanées et irrévérencieusement saccagées. L'indignation générale condamne un acte pareil en attendant que les coupables ne tombent aux mains de la justice.

Dans la même nuit, deux individus résolurent de réveiller gratis et confortablement. La chose n'était pas aisée en ce temps où le plaisir se paie fort cher. Mais nos quidams ont des moyens à eux, comme vous allez voir.

Le grand air donne de l'appétit et une petite course prédispose l'estomac à une chymification facile. Nos messieurs se prirent donc bras dessus, bras dessous, vers onze heures du soir, et nonobstant les brumes, ils firent prestement l'ascension du mont de Roc-Anel. Au sommet se trouve assise la villa C.... De sur la terrasse qui l'entoure, le coup-d'œil, à cette heure de la nuit surtout, est vraiment enchanteur; et tandis que, le regard se perdant dans un horizon sans fin, on voit briller au ciel des mondes d'argent, on n'aperçoit de la ville, ensevelie dans l'ombre que la lumière des becs de gaz qui forment autant d'étoiles d'or.

Mais en fait de poésie nos quidams préfèrent de beaucoup le bon vin, et pleins de cette idée que les procédés importent peu pourvu que le but soit atteint, ils enfoncèrent la porte d'entrée de la maison, brisèrent la porte du cavot et s'emparèrent d'un certain nombre de bouteilles poudreuses. Après avoir soigneusement rincé deux verres, ils s'assirent à table, et devisant, — je doute que ce fût sur les splendeurs du baigne — ils dégustèrent, en fins connaisseurs, l'Alicante, le Bordeaux et le Madère.

Il est même probable que si quelques billets de banque se fussent trouvés dans un coin du placard, ils ne se seraient pas fait un crime de s'en emparer. Aucune perquisition ne fut épargnée pour cela, et le propriétaire n'eut qu'à se louer de sa prudence en voyant, le lendemain, tous les effets du placard rangés, avec symétrie, sur la table, entre deux verres et trois bouteilles vides.

La Justice informe.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Vendredi, 1^{er} décembre 1863.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

Offert aux enfants à l'occasion du 1^{er} de l'an.

Les enfants accompagnés d'une personne ayant pris une carte au bureau, entreront gratuitement.

LES MÉMOIRES DU DIABLE

Comédie-vaudeville en trois actes, par MM. Etienne Arago et Paul Vermond, musique de Doche.

LES SALTIMBANQUES

Comédie-parade en trois actes, mêlée de couplets, par MM. Dumersan et Varin. On commencera à sept heures et demie.

La représentation de dimanche dernier a généralement satisfait les spectateurs. Quatre vaudevilles composaient le programme et tous les quatre ont été fort bien enlevés par notre troupe dramatique. Nous tenons surtout aujourd'hui à signaler les progrès de Madame Saint-Charles. Cette charmante ingénue se perfectionne de jour en jour et déjà chacun se plaît à constater son assurance en scène, sa parfaite diction, son petit air mutin, intelligent qui lui ont attiré, dimanche surtout, les applaudissements unanimes. Courage, Madame Saint-Charles, quelques efforts de plus et de magnifiques succès vous sont assurés.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

23 décem. Lagarde (Pierre), Boulevard (nord.)

24 — Vincent (Marie), rue Bourrou.

26 — Baldy (Antoine), petite Barre.

28 — Bastide (Marie-Rose), rue des Boulevards.

30 — Bonnais (Marie), rue Darnis.

Décès.

24 — Mignot (Marie), sans prof. 68 ans, à Mouroit.

26 — Rigneyrac (Marie), sans prof. 57 ans, rue des Boulevards.

27 — Lartigue (Marie), sans prof. 75 ans, rue Donzelle.

1864

CALENDRIER DU LOT

EN VENTE

Chez M^{me} RICHARD, M. CAMETTE, M. BOURION et chez tous les libraires du département.

Ce Calendrier a été revu avec la plus grande attention. Nous croyons, aujourd'hui, pouvoir le livrer au public exempt d'inexactitudes.

Les ADRESSES des principaux Négociants, Commerçants, etc., du département s'y trouvent placées par ordre. — Ces Adresses, si utiles au commerce, puisées par nous CHAQUE ANNÉE à l'unique source où on peut les avoir, sont fidèlement imprimées.

Les foires des départements du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne se trouvent dans ce Calendrier.

AVIS

M. BOST informe MM. les Marchands de Cahors qui pourraient encore l'ignorer, que sa femme a maintenant plus que jamais la monomanie des emprunts et des achats à crédit.

En conséquence, il croit devoir les prévenir qu'il n'acquittera les dettes contractées par elle, qu'autant qu'il les aura autorisées par écrit.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Paris

25 décembre.

On lit dans le *Moniteur* (partie non officielle) :

L'Empereur recevra au palais des Tuileries, le 1^{er} janvier, à une heure, le corps diplomatique, les corps constitués, les autorités civiles, et à une heure et demie, les officiers de la garde nationale et des armées de terre et de mer.

L'Empereur et l'Impératrice recevront le 2 janvier, à 9 heures du soir, les membres et les dames du corps diplomatique. Ainsi que les dames françaises et étrangères déjà présentées à Leurs Majestés Impériales, ces dames pourront être accompagnées de leurs maris. — Les dames auront le manteau de cour; les hommes seront en grand uniforme ou en habit de cour. — Le deuil de cour sera suspendu pour ces deux réceptions.

— La messe de minuit a été dite dans toutes les Eglises de la capitale, au milieu d'une affluence extraordinaire de fidèles. A 11 heures et demie la foule des assistants était déjà tellement considérable dans les principales paroisses que l'on a dû fermer les portes. A Notre-Dame, à Saint-Eustache, à Saint-Roc, à Saint-Germain-l'Auxerrois, ainsi qu'à Saint-Sulpice et à Saint-Laurent. L'office de la nuit a été célébré avec une pompe inusitée.

A une heure du matin Paris était en fête; les collations en famille et les réunions d'amis ont commencé et se sont prolongées fort avant dans la nuit. Les pâtisseries, charcutiers et marchands de comestibles avaient leurs magasins encombrés d'acheteurs; on a fait également ample provision de bonbons et de jouets qui, ce matin, de bonne heure, ont été trouvés — suivant l'usage, — dans les cheminées, par une multitude de petits enfants, qui attendent avec impatience ce grand jour précurseur du fameux jour de l'an dont l'approche les remplit de joie.

Ce matin, de bonne heure, la foule a envahi les Eglises pour assister aux offices du jour qui ont été célébrés avec solennité; le *Moniteur* annonce que Mgr l'archevêque de Paris est remis de son indisposition et que l'on espère que Sa Grandeur pourra officier pontificalement aujourd'hui à Notre-Dame.

— L'Empereur a pris le deuil, le 20 décembre, pour 21 jours, à l'occasion de la mort de S. M. le roi Frédéric VII de Danemark. Les onze premiers jours seront portés en deuil ordinaire et les dix autres en petit deuil.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

37 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kooke appelle, à si juste titre, un remède béni, un médicament qui présente du Ciel. Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinet, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

BULLETTIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Lesparre (Médoc), 29 décembre. Les travaux agricoles de la saison se poursuivent par une température extrêmement favorable. Les emblaves sont terminés ou sur le point de l'être. Cette opération accomplie généralement partout dans les meilleures conditions nous permet d'espérer pour l'année prochaine une abondante récolte. La taille de la vigne en pleine activité donne lieu à une remarque importante à signaler, c'est que les taches noires, symptômes de la maladie de la plante ont complètement disparu. Le bois est sain et le sarment offre partout une belle couleur brun-doré du meilleur augure. Le froid qui a commencé à se faire sentir achève de dépouiller nos vignes et de leur enlever cette légère acidité dont quelques-uns se sont trouvés atteints et dont on s'est servi pour les décrier. Les vins de 1863 sont des vins du meilleur avenir qu'on ne se y trompe pas. Leur qualités se développent tous les jours de plus en plus, et après avoir été quelques peu dédaignés, ils finiront par être recherchés avec empressement. Le temps donnera raison à nos prévisions.

Cependant, la semaine qui vient de s'écouler a participé au calme qui depuis trop longtemps règne sur notre place. Après avoir acheté quelques tonneaux de vins vieux, 1861 et 1862, et avoir essayé sans résultat d'entamer la position dans les 63 à des prix inférieurs à ceux de l'année dernière, le commerce paraît vouloir se tenir sur la réserve, attendant de nouveaux besoins ou un moment plus favorable c'est-à-dire où le détenteur, pressé par besoin de se défaire de ses produits, consentira à subir les conditions qu'on lui veut imposer.

Paris, 29 novembre. Les alcools du Nord, après avoir éprouvé un peu de faiblesse, sont en voie de reprise. Le disponible et le courant de mois sont à 75 fr. Les 3/6 du Languedoc restent fermes de 92 à 93 fr. l'hectolitre en entrepôt.

La côte de Béziers est venue à 80-50 pour le disponible.

(*Moniteur agricole de Bordeaux*).

Crédit foncier de France.

4⁴e tirage des obligations foncières 3 et 4 0/0.

Le 4⁴e tirage des obligations foncières 3 et 4 0/0 a eu lieu le 22 décembre 1863; il a été extrait de la roue 14 numéros qui donnent droit aux lots suivants :

Le n^o 197,661 sorti le 1^{er} gagne un lot de 100,000 fr.
 » 61,512 » 2^e » 50,000
 » 49,029 » 3^e » 40,000
 » 419,354 » 4^e » 30,000
 » 12,080 » 5^e » 20,000
 » 82,399 » 6^e » 10,000

Et les n^{os} 12,440 — 19,501 — 33,023 — 117,512 — 93,172 — 140,280 — 195,819 — 184,772 sortis ensuite gagnent chacun 5,000 fr., ci 40,000 »

Total, francs, 290,000 »

Obligations foncières de 500 fr. 4 0/0 (1863)

1^{er} Tirage trimestriel.

Le mardi 22 décembre 1863, il a été procédé publiquement au 4^e tirage trimestriel des obligations foncières de 500 fr. 4 0/0 (1863).

N^o sorti, 3,422; les 40 obligations portant ce n^o, gagnent, suivant la série à laquelle elles appartiennent, les lots suivants :

25^e Série, 100,000 fr., 1^{re} série, 30,000 fr. séries 4, 30, 26, 34, 39, 5, 33, 28, chacune 5,000 fr.; et les séries 20, 9, 21, 10, 38, 6, 7, 13, 22, 17, 8, 29, 19, 24, 14, 36, 12, 23, 35, 32, 16, 31, 27, 40, 41, 45, 2, 3, 4, 27, chacune 4,000 fr. Total 200,000 fr.

La liste des numéros d'obligations sortis aux tirages précédents et qui n'ont pas encore été présentés au remboursement, est adressée franco à toute personne habitant les départements qui en fait la demande par lettre affranchie.

— La maison MENIER a trouvé dans le rapport sur l'Exposition internationale de Londres (1862) une nouvelle récompense de ses efforts à propager la consommation générale du chocolat. Après avoir rappelé que les produits de M. MENIER sont au nombre de ceux que le jury a particulièrement remarqués, le rapporteur ajoute :

« Les produits de M. MENIER sortent de sa belle usine de Noisiel, où il dispose d'un outillage et d'une série d'appareils qui permettent d'opérer sur des quantités de matières premières assez considérables pour obtenir annuellement 1,800,000 kilogrammes de chocolat. M. MENIER, par l'extension qu'il a donnée à sa fabrication, par l'activité commerciale qu'il a déployée, a puissamment contribué à répandre l'usage du chocolat. »

Une médaille lui a été décernée pour « excellence of quality » de son chocolat.

Le CHOCOLAT MENIER se vend partout. Pour ne pas être trompé par les contrefaçons, exiger les marques de fabrique et la signature MENIER.

La délicieuse *Realescière* Du Barry, de Londres, a opéré 60,000 guérisons sans médecine ni dérangement, des mauvais digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, vent, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements, migraine, surdité, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisis (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épuisement, manque de fraîcheur et d'énergie. — Du Barry, 26, place Vendôme, Paris, et chez M. Bergerol, pharmacien, à Cahors, et les premiers pharmaciens et épiciers de province.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Gourdon.

Commune de Souillac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro 7, de Souillac à Saint-Etienne, partie comprise sur le territoire de la commune de Souillac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Souillac, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro 7, de Souillac à Saint-Etienne, partie comprise sur le territoire de la commune de Souillac, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé, ce jourd'hui 25 décembre courant, au secrétariat de la Mairie de Souillac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 26 décembre mil huit cent soixante-trois, au 3 janvier mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Souillac, le 25 décembre mil huit cent soixante-trois.

Le Maire, Signé, DOUSSOT.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Gourdon.

Commune de Sarrazac.

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, numéro 23, de Gignac à Meyssac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune de Sarrazac, le sieur Delfour (Jean), propriétaire, de cette commune, a cédé au département, pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, numéro 23, de Gignac à Meyssac,

Savoir :

5 ares 60 centiares de terre (E. 816).
 8 ares 0 centiares de terre (E. 814)
 moyennant la somme de cinq cent quarante-quatre francs ci. 544 fr.
 Cahors, le 24 décembre mil huit cent soixante-trois.

Le Préfet du Lot, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, Signé : M^{le} P. DE FLEURY.

Sommaire du N^o 2 de L'AUTOGRAPHE.

L'Autographe. Publication bi-mensuelle, fondée par les directeurs du *Figaro*, obtient un succès énorme, il formera à la fin de l'année un album qui sera un véritable monument historique.

Voici le sommaire du 2^e numéro qui paraît le 18 décembre, avec un supplément de 4 pages :

Le brouillon de la lettre écrite par l'empereur Napoléon 1^{er} au prince régent d'Angleterre avant de s'embarquer au bord du *Bellerophon*, et certifiée par le général baron Gourgaud. — Le récit de l'exhumation de Napoléon à Saint-Hélène, par l'abbé Coquerneau, aumônier de la flotte. — La déclaration signée par quarante députés, qui confie la lieutenance générale du royaume à Louis-Philippe, duc d'Orléans, le 31 juillet 1830. — La *Marseillaise*, écrite en entier de la main de Rouget-de-Lisle, avec la lettre d'envoi. — L'Autographe, fidèle à sa promesse, ne néglige pas l'actualité, et a consacré une page à M. Victorien Sardou, l'auteur des *Diabliques noirs*, une des préoccupations du moment, Mlle Fargueil et M. Berton, les principaux interprètes de cet ouvrage. — Ce numéro contient en outre des autographes de : Bonaparte, officier d'artillerie. — Nicolo Paganini. — H. Berlioz. — Ronge. — Henry Monnier. — Roger de Beauvoir. — A. Dumas père. — Siraudin. — Cham. — Gustave Flaubert. — J. Offenbach. — Frédéric Lemaitre. — Guizot. — M^{me} de Cayla. — V. Hugo. — Berryer. — Gustave Planche. — Falloux. — Rachel. — Flourens. — Charles Rémusat. — E. de Valmey. — Mme Virginie Ancelot. — Ancelot. — F. Halévy. — Bibliophile Jacob. — Béranger. — Vaulabelle. — Ch. Briffaut. — Legouvé. — L'ambassadeur de Siam. — Raymond Brucker. — Champfleury. — Véron. — Lola Montès. — Eugène Delacroix. — A. de Pontmartin. — Louis Bouilhet. — Montalembert. — Pastoret. — Changarnier. — Emile Souvestre.

Prix de l'abonnement pour Paris ou les départements, un an, 12 fr. — Pour recevoir franco un numéro par la poste, adresser 60 cent. en timbre-poste, à M. Gustave BOURDIN, 14, rue Grange-Batelière (Bureaux du *Figaro*.)

BULLETTIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

29 décembre 1863.

	au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 45	»	»	05
4 1/2 pour 100	94 25	»	»	40
	30 décembre.			
3 pour 100	66 35	»	»	40
4 1/2 pour 100	94	»	»	25

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

LIBRAIRIE

J. U. CALMETTE, A CAHORS

ETRENNES POUR 1864

DON QUICHOTTE. — Traduction de LOUIS VIARDOT; illustré par GUSTAVE DORÉ. 114 grandes compositions à part, et 236 dans le texte; deux volumes grand in-folio, riche cartonnage maroquin rouge. 160 fr.

GRANDES REPRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES des meilleurs maîtres anciens et modernes, dans tous les genres, de toutes dimensions, avec ou sans encadrement, des maisons Goupil, Dusac, Birkman, etc., etc.

Livres d'office — de prières — de première communion — de mariage. — Livres illustrés pour l'instruction et l'amusement de l'enfance, de la jeunesse et de l'adolescence — cartonnés et reliés en chagrin. — Choix varié de photographies (format carte de visite); Passe-partout divers pour contenir ces petits chefs-d'œuvre. — Albums photographiques. Fournitures de bureau, de fantaisie, — Ordos. — Calendrier et Annuaire du Lot. — Mémorial — Agendas de poche et de cabinet. — Imagerie dentelle

Tous les Almanachs illustrés. — Cartes à jouer

RÉIMPRESSION DU MONDE ILLUSTRÉ

L'Administration du MONDE ILLUSTRÉ vient de faire réimprimer un grand nombre de numéros qui étaient épuisés, elle a pu compléter ainsi un certain nombre de collections qu'elle met à la disposition des Souscripteurs aux conditions suivantes: La collection complète, depuis le 15 avril 1857 jusqu'au 31 décembre 1863, est de 13 volumes, dont le prix est de 149 fr.

Toute personne qui s'abonnera pour un an, et au prix de cet abonnement d'un an (24 fr.) ajoutera 20 fr. et s'engagera à ajouter pendant quatre années la somme de 8 fr. au prix de son abonnement, recevra immédiatement la collection complète depuis le 15 avril 1857 jusqu'à ce jour: 13 volumes.

Pour recevoir la collection complète brochée, envoyer 41 fr. et adresser au Directeur la lettre suivante:

Je soussigné, m'engage à payer à l'ordre du Directeur du MONDE ILLUSTRÉ, 29 fr. au 15 décembre 1864, 29 fr. au 15 déc. 1865, 29 fr. au 15 déc. 1866, 29 fr. au 15 déc. 1867. (Signer et dater.)

LE MONDE ILLUSTRÉ

Le moins cher des journaux illustrés, ne publiant que des dessins inédits, — de tous le plus répandu, — LE MONDE ILLUSTRÉ, d'une scrupuleuse moralité, est le véritable journal de la famille: — chronique du jour par ses dessins d'actualités, — musée par ses illustrations, — encyclopédie par la variété de ses matières, — imprimé avec luxe, enrichi de dessins exécutés par les meilleurs artistes, il doit son immense succès à l'intérêt de son texte, à la beauté et à l'exactitude de ses gravures. — En parcourant LE MONDE ILLUSTRÉ, le lecteur assiste, de son fauteuil, à tous les événements qui occupent l'attention publique.

BUREAUX D'ABONNEMENT, 24, BOULEVARD DES ITALIENS. — DIRECTION, 15, RUE BREDÀ.

PRIMES DU MONDE ILLUSTRÉ

Le MONDE ILLUSTRÉ met chaque année des primes à la disposition de ses abonnés; ces primes ont toujours eu un très-grand succès, grâce au prix auquel elles sont livrées. Les années précédentes, elles étaient composées de grandes et belles gravures sur acier, destinées à être encadrées; cette année, c'est un choix de gravures sur acier, de dimension moindre, ce qui a permis de les réunir dans un album, qui, relié avec soin et doré sur tranches, forme le plus beau keepsake, pour table de salon, qu'il soit possible de désirer. Ce volume de luxe peut encore être offert comme objet d'étréennes.

Sous le titre: **Les Chefs-d'Œuvre de la Gravure**, ce magnifique album, composé de 24 gravures sur acier, est mis à la disposition de tous les abonnés, moyennant 20 francs, pris dans les bureaux. Ajouter 3 francs pour frais de port et d'emballage, dans le cas où il devrait être envoyé par les messageries.

Le Temps

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE

Le plus grand des Journaux de Paris

PARIS trois mois 43 fr.
DÉPARTEMENTS — — 46 fr.

Rédacteur en chef: **A. NEFFTZER**
ancien rédacteur en chef de la Presse.

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

A PRIX ÉGAL et à FORMAT PLUS GRAND, le Temps est le PLUS COMPLET et par conséquent le MOINS CHER de tous les journaux.

La politique du Temps est connue: elle est PROGRESSIVE et LIBÉRALE, sans nulle acceptation de parti, de secte ni de coterie, et pleinement affranchie de toute sujétion politique ou financière. Elle peut se résumer en peu de mots: Non-intervention, développement des libertés intérieures, instruction, décentralisation.

La partie commerciale, si importante aujourd'hui, a été l'objet d'améliorations importantes. Elle comprend un service de dépêches télégraphiques commerciales, indiquant le jour même le mouvement des principales places de la France et de l'étranger. Pour

cette partie, comme pour les correspondances politiques, le Temps s'est proposé pour modèle les grands journaux anglais et américains.

Le Temps publie tous les quinze jours une CHRONIQUE AGRICOLE, de M. P. JOIGNEAUX; il publie également une CHRONIQUE INDUSTRIELLE, de M. MAURICE BLOCK, et une REVUE DES ARTS INDUSTRIELS, de M. A. MARC-BAYEUX.

Par sa partie scientifique et par sa partie littéraire, le Temps se place au premier rang des journaux de Paris. Il suffit de citer les noms de DANIEL STERN, de MM. E. SCHERER, CH. DOLFUS, L. ULBACH, L. GRANDEAU, VIVIEN DE SAINT-MARTIN, L. DE RONCHAUD, etc.

ROMAN EN COURS DE PUBLICATION
Les ENFANTS DU SIECLE, par M. A. Marc-Bayeux.

MM. les Abonnés recevront tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication.

PRIMES GRATUITES
Chaque abonnement de trois mois, de six mois et d'un an, donne droit à 2, 4 et 8 volumes à choisir dans la COLLECTION MICHEL LÉVY et dans la BIBLIOTHÈQUE DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE.
Des numéros d'essai et des catalogues des primes gratuites seront adressés à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

MAISON AUTESSERRE.

QU'ON SE LE DISE!!!

Grande liquidation — 50 0/0 au-dessous du cours.

Toiles, Linge de table, Tapis, Chaussures, Bonneterie, Fournitures, Couvertures, etc., etc.

En déballage à Cahors, Magasin Carriol, place Impériale.

4 jours de vente.

A VENDRE

Une très-jolie VOITURE, à quatre roues à patentes, entièrement neuve et très-bien conditionnée.

S'adresser à M^{me} veuve MOLINIÉ, liquoriste, à Cahors, rue Valentré.

M. SÉVAL, à l'honneur d'informer ses clients qu'il vient d'ajouter à son magasin de sellerie un magasin de voitures toutes fonctionnées d'avance. Ses rapports directs avec les premières fabriques de France, en ce qui concerne la matière première, le mettent en même de livrer ses marchandises à des prix au-dessous de toute concurrence.

Tilburys à quatre ressorts, à 300 fr. — Jardinières à quatre ressorts, à 280 fr. — Petites voitures à quatre roues, quatre places, d'une élégance et d'une solidité à toute épreuve, à 450 fr., etc.

Tous les travaux sont garantis. Son magasin est situé, Hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

Luciline 50 p. 0/0 d'économie constatée par divers rapports. — Eclairage brillant, sans odeur ni danger, remplaçant avec avantage le gaz et l'huile dans les appartements, magasins, ateliers, églises, etc.

Economie de 2 à 300 % sur la bougie et la chandelle.

Lampes, becs et verres brevetés, S.G.D.G.

A. COHEN et C^{ie}, 66, rue Hauteville, Paris, fabricants et seuls possesseurs de ce produit. L'usurpation de leur marque de fabrique est poursuivie et condamnée.

BAYLES J^{NE}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de pince-nez, lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs, colorés et fumés des meilleures fabriques de Paris;

Baromètres, thermomètres, lunettes, loupes, stéréoscopes, épreuves, pèse-liquides, articles d'arpenteurs, cannes, porte-monnaies, sacs-gibecières, etc.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

Cartes de Visite

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.



TRAPPISTINE

LIQUEUR DE TABLE digestive et apéritive préparée par les RR. PP. TRAPPISTES EUX-MÊMES au couvent de la Grâce-Dieu, près Besançon (Doubs).
Dépositaire, M. ANDRÉ MONTAGNE, liquoriste, à Cahors.
NOTA. On peut aussi s'adresser directement au couvent

BIJOUTERIE, HORLOGERIE, ARTICLES DE PARIS GALERIE BONAFoux, A CAHORS.

MM. MANDELLI, Frères

qui ont toujours obtenu la vogue pour l'assortiment d'objets d'étréennes, désirant continuer de mériter votre préférence, viennent de recevoir de Paris un choix considérable de ces articles dont la coquetterie, la fraîcheur, l'élégance et le bon goût les engagent à solliciter votre visite.

Convaincus qu'ils pourront satisfaire toutes les exigences de votre goût, ils vous prient d'aller voir leurs jolies marchandises. En outre, comme ils sont les correspondants de MM. Charles Christoffe et C^{ie}, ils ont dans leur magasin un grand assortiment des orfèvreries, argenteries et dorures de cette Maison. Ils se chargent aussi de faire redorer et réargenter.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS, PLUS DE TEINTURE.

PROCÉDÉ de L. MARQUIS, COIFFEUR, PARFUMEUR, CHIMISTE. 34, rue Bergère, 34, à Paris.
Cette découverte dont les effets sont garantis, donne aux Cheveux et à la Barbe la nuance primitive qui est rendue par la même composition et par l'emploi de l'Eau progressive, en quatre applications au plus sans aucune préparation ni lavage.
Salons réservés — Gros et détail chez l'inventeur.

MASSABIE, arquebusier

à Cahors, Boulevard Nord
Assortiment de fusils Lefauchaux et autres systèmes. — Articles de chasse. — Réparations d'armes garanties.
Dépôt de Feux d'artifice de Paris. — Articles d'illuminations.

M^{me} TRAUcou

TAILLEUSE DE ROBES
Maison Larrive, ancienne maison Lapergue, rue de la Liberté, à Cahors, offre aux Dames ses services pour la confection des robes.

AVIS aux CULTIVATEURS.

TOPIQUE NORMAND contre le PIÉTAIN, de F. DAVY, pharmacien à Bayeux
GUÉRISON EN 24 HEURES
Prix du Fl. 2 fr. 50 c. avec l'instruction. Dépôt à Cahors ph. Vinel; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les pharm.